

Baromètre social 2019



Mettre en place le BSI

Un baromètre de climat social est un outil de connaissance de l'état d'esprit des salariés et de pilotage des actions en matière de ressources humaines. Mais c'est aussi un acte fort de communication, car les salariés ont l'opportunité de s'exprimer librement sur leur vécu professionnel.

Clés de réussite du BSI

Proposer aux salariés de participer au BSI traduit l'attention portée par la direction à l'amélioration de la qualité de vie au travail, c'est donc un engagement envers eux.

Les clés de réussite du BSI sont la préparation de l'enquête et la communication sur la démarche.

Préparation de l'enquête

Bien préparer le BSI c'est anticipé toutes étapes de l'administration . Vous trouverez l'agenda du BSI 2019 en fin de brochure.

Communication sur la démarche

La communication est primordiale pour expliquer la démarche et informer les salariés sur le planning de l'enquête.



Le site BSI de l'UCANSS : <http://ucanss-bsi.fr/>

Chaque organisme bénéficie d'un espace personnalisé qui regroupe des informations sur l'identité de l'organisme (nom du directeur, référents BSI etc.)

Les identifiants de connexion correspondent à l'organisme, il n'y a pas d'identifiants par individu. Il faut donc partager les identifiants organisme auprès de chaque personne susceptible de se connecter au site BSI UCANSS.

Deux possibilités :

1- Votre organisme est déjà inscrit sur le site

La connexion s'effectue avec l'identifiant et le mot de passe que vous utilisez habituellement

2 - Votre organisme n'est pas inscrit sur le site

Inscription par le lien « Cliquez ici » si vous n'êtes pas encore inscrit sur ce site », présent en haut et à droite de l'écran et vous choisissez vous-même votre identifiant et mot de passe.



Veillez à bien noter votre identifiant et mot de passe

Si le mot de passe est perdu, vous devez cliquer sur « mot de passe oublié » et réinitialiser un nouveau mot de passe.

Pour ce faire, il est nécessaire de connaître l'adresse mail qui sert d'identifiant à l'organisme puisque le lien permettant la réinitialisation sera envoyé à cette adresse.

Si votre adresse mail a également été oubliée, vous devez envoyer un message à BVA, ucanss@bva.fr, en signalant le nom de votre organisme et la nouvelle adresse mail d'identification.

Vos supports de communication

Sur l'onglet « supports clés en main »

Pour faciliter la communication auprès de vos salariés sur le BSI 2019, vous pourrez télécharger le logo du BSI, des affiches que vous pourrez éditer et trois vidéos de présentation de l'enquête.



Choix des référents de l'organisme et des questions locales, avant la commande du BSI

Avant toute commande du BSI vous devez choisir deux référents BSI et établir la liste de vos questions locales, car ces informations vous seront demandées lors de l'inscription

- **Deux référents du BSI - champs obligatoires**

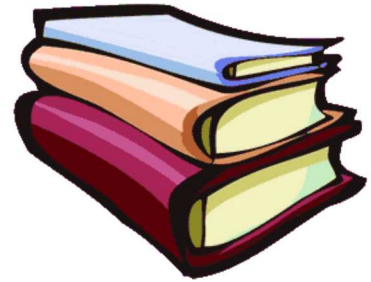
Ces personnes seront nos contacts pour l'UCANSS et BVA pendant la période d'administration du BSI. Elles pourront également nous solliciter pour des compléments d'information sur le dispositif ou pour des conseils sur la mise en oeuvre du BSI.

- **Les questions locales**

Le choix des questions locales est avant tout un processus de validation assez long , en particulier si vous souhaitez organiser une information ou concertation avec vos IRP.

Pour faciliter le choix de vos questions, une bibliothèque de questions est à votre disposition sur le site BSI et en annexe de la lettre circulaire.

Vous avez également la possibilité de libeller vos questions



Commande et résultats du BSI

- **Commande**

Vous devez vous connecter au site du BSI et identifier votre organisme

Cliquer sur l'onglet "votre organisme" pour vérifier vos informations et si besoin les modifier (bouton "modifier ces informations")

Cliquer ensuite sur l'onglet "inscription au BSI 2019" et laissez vous guider

Un bon de commande sera transmis au directeur et aux deux référents.

- **Résultats**

Les résultats seront disponibles début juillet 2019



Calendrier du BSI 2019

| | |
|--|-----------------------------------|
| Période d'inscription | du 21 janvier au 8 février |
| Sélection des questions locales et choix des référents | Pendant la période d'inscription |
| Communication de l'enquête auprès des salariés | Entre le 8 février et le 12 mars |
| Terrain (participation des salariés) | Du 12 mars au 29 mars |
| Communication des résultats aux organismes | Début juillet |

Vos contacts

Pascal Clément,
chef de projet BSI

 bsi@ucanss.fr

 01.45.38.81.24

*Direction des relations
sociales institutionnelles*

Ou auprès de BVA

 ucanss@bva.fr

